



CAISSE DES ECOLES DE KOUMAC



NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Pré-inscription « cantine et transport scolaire 2022 »

Par délibération n°42/2018 du 06/06/2018, le conseil municipal de la ville de Koumac a transféré la gestion administrative et financière des cantines et des transports scolaires communaux à la Caisse Des Ecoles de Koumac.

La **campagne de pré-inscription** à la **cantine et au transport scolaire 2022** se déroulera du **Mercredi 1er septembre au Mardi 30 novembre 2021**. Aucun dossier ne sera pris après ce délai.

Les dossiers sont à retirer et à retourner complets à la caisse des écoles de Koumac (ancienne laverie/derrière l'internat, auprès de :

Melle TUAULA SHIRLEY
SERVICE ADMINISTRATIF : 47.14.64
Horaires d'ouverture :
Lundi – Mardi – Vendredi : 09h00 à 11h30 et 12h30 à 15h30 sauf le vendredi 15h00
Mercredi et Jeudi : 09h00 à 15h30

➤ **L'inscription est personnelle et obligatoire chaque année**

Sont concernés par **la campagne de pré-inscription à la cantine**, les élèves fréquentant les établissements suivants :

- Ecole maternelle de Bwadouvalan
- Ecole primaire Charles MERMOUD

Sont prioritaires les enfants qui répondent aux critères suivants :

1. Boursiers de la Province Nord
2. Et/ou étant inscrits au transport scolaire communal

Et suivant la disponibilité des places

3. Et/ou ayant les deux (2) parents salariés
4. Parent mono parental – responsable de l'enfant

Ceux qui ne répondent pas aux critères ci-dessus, les dossiers seront étudiés au cas par cas par la commission des services périscolaires de la CDEK, compte tenu de la capacité des cantines scolaires.

A partir du lundi **10 janvier 2022**, l'effectif des élèves autorisés à manger aux cantines scolaires communales sera affiché à la CDEK ;

Sont concernés par la campagne de pré-inscription au transport scolaire, les élèves fréquentant les établissements suivants :

- Ecole maternelle de Bwadouvalan
- Ecole primaire Charles MERMOUD
- Le collège d'Etat de Koumac



- **Tout dossier incomplet ne sera ni récupéré, ni traité.**
- **Ne pas oublier les photos d'identité pour les cartes de cantine et de transport.**
- **La CDEK ne fera aucune photocopie.**
- **Les dossiers de pré-inscription seront disponibles sur le site de la mairie et dans le Hall de la CDEK.**



A noter :

- A compter du lundi 17 janvier 2022, les redevances de cantine et transport scolaire devront être réglées auprès du régisseur de la Caisse des écoles de Koumac.

Rappel :

- L'adhésion de 1 000 F CFP aux services de la CDEK est annuelle et devra être réglée auprès du régisseur de la Caisse des écoles de Koumac avec un formulaire à remplir avant la rentrée scolaire.

Koumac le, 31 Août 2021
LE VICE PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES
Mr Léonard PITO

